

Formation Initiale Stages à l'étranger

2017/2018

S'informer sur le pays d'accueil

Cartographies des zones à risques :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays> 

Compléter l'annexe Stage à l'étranger et la remettre à la scolarité :

<https://www.univ-st-etienne.fr/attachments/les-outils-de-cap-avenir/AnnexeStageEtranger.pdf> 

Rajoutez votre nom, votre formation et signez le document

Présentation du projet de stage par l'étudiant à son responsable de formation

Le projet doit être en cohérence avec la formation

SI ACCORD

Compléter le formulaire CPAM et le remettre à la scolarité :

<https://www.univ-st-etienne.fr/attachments/les-outils-de-cap-avenir/CPAM.pdf> 

Stage dans l'Union Européenne ou en Suisse

Stage hors de l'Union Européenne

Faire une demande d'autorisation de stage à l'étranger

auprès du fonctionnaire de sécurité et de défense

par l'étudiant

<https://demande-services.univ-st-etienne.fr/content/demande-davis-sur-un-stage-letranger> 



Protection sociale lors d'un stage à l'étranger :

<http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/index.html> 

SI AVIS FAVORABLE

**Si nécessaire, souscription par l'étudiant
d'un contrat d'assurance maladie complémentaire,**
qui garantit le remboursement des frais médicaux...
(en cas de non couverture par l'organisme d'accueil)

Vérification de la protection sociale par la scolarité
Attestation à joindre au dossier

Saisie de la convention de stage dans PStage par l'étudiant

<https://stages-emplois.univ-st-etienne.fr/esup-pstage/stylesheets/stage/welcome.xhtml> 

Impression de la convention en 3 exemplaires par l'étudiant

Mise à la signature des 3 exemplaires de la convention par l'étudiant dans l'ordre suivant :

- 1 Etudiant
- 2 Organisme d'accueil
- 3 Responsable de la formation
- 4 Directeur de la faculté, de l'institut...

Validation de la convention dans PStage par la scolarité

Départ en stage de l'étudiant